
Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique DAUPHIN O 465 WDG

de la société

SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER

enregistrée sous le

n°2019-5259

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisions dans la présente décision et son annexe.

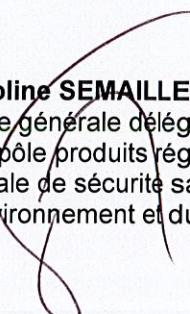
La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	DAUPHIN O 465 WDG PROFI CMZ WG SHOTGUN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER 11, boulevard de la grande Thumine, Parc d'Ariane - Bât B, F-13090 AIX-EN-PROVENCE, France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	465 g/kg - mancozèbe 40 g/kg - cymoxanil
Et	dont l'origine est décrite en annexe I, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	2040340
Numéro d'AMM	2040330
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.
La présence décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 29 NOV. 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)